



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 6 décembre 2022 à 20h00.

Sont présents:

- Siège #1 - Justin Allard
- Siège #2 - Alexandre Talbot
- Siège #3 - Sylvain Plante
- Siège #4 - Sarah Pelletier
- Siège #5 - Nathalie Leblanc
- Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire félicite Sarah pour les belles décorations intérieures et Thérèse et Sandra les décorations à l'église, un gros MERCI!

2022-12-142

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance extraordinaire du 27 octobre 2022
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 30 novembre 2022
 - 3.3 - Séance ordinaire du 1er novembre 2022
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 novembre 2022
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Fermeture du bureau municipal-période des Fêtes
 - 5.2 - Règlement 2022-10 modifiant le règlement 2010-03 concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.
 - 5.3 - Renouvellement Fédération Québécoise des municipalités (FQM)
 - 5.4 - Renouvellement Association Directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 5.5 - Trio étudiant Desjardins pour emploi - participation à l'édition 2023
 - 5.6 - Adhésion à RouliBus - édition 2023
 - 5.7 - Comité 12-18 - demande de contribution financière
 - 5.8 - Renouvellement à Québec Municipal - avis de cotisation
 - 5.9 - Offre de service - SPAD

- 5.10 - Résolution pour mandater la MRC pour rédiger un règlement de démolition
- 5.11 - Adoption du règlement 2022-11 concernant la circulation des véhicules hors route
- 5.12 - Renouvellement de l'entente de loisirs avec la Ville de Warwick
- 5.13 - Donation de la rue Lampron lot 6 506 486 cadastre du Québec
- 5.14 - Soutien à la candidature de Victoriaville - 60e Finale des Jeux du Québec, hiver 2026
- 5.15 - Mise aux normes de l'eau potable - Mandat en hydrogéologie
- 5.16 - Avis de motion et dépôt de projet de règlement -publicité dans Écho municipale pour l'année 2023

6 - VOIRIE

- 6.1 - Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec -Volet programmation de travaux 2022.

7 - RAPPORT DES COMITÉS

- 7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska
- 7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-12-143

3.1 - Séance extraordinaire du 27 octobre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Charles Martin et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2022-12-144

3.2 - Séance extraordinaire du 30 novembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Justin Allard et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2022-12-145

3.3 - Séance ordinaire du 1er novembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Charles Martin, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2022-12-146

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 novembre 2022

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 6 décembre 2022;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Justin Allard et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 7 du mois de décembre 2022

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, secrétaire-trésorière

5 - LÉGISLATION

2022-12-147 5.1 - Fermeture du bureau municipal-période des Fêtes

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes soit du 22 décembre 2022 à midi au 5 janvier 2023 inclusivement.

ADOPTÉE

2022-12-148 5.2 - Règlement 2022-10 modifiant le règlement 2010-03 concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'augmenter le nombre de membres qui siège sur le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogations mineures représentent des cas de plus en plus complexes et qu'ajouter des points de vue lors des analyses est souhaitable;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par Alexandre Talbot lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 1^{er} novembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par Justin Allard

Appuyée par Nathalie Leblanc

ET IL EST RÉSOLU :

D'adopter le présent règlement portant le numéro 2022-10, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessous fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Abroger et remplacer le point 6 :

6. Le comité est composé de (2) membres du conseil et de (1) résidents de la municipalité. Ces personnes sont nommées par simple résolution.

Par l'énoncé suivant :

6. Le comité est composé de (2) membres du conseil et de (3) résidents de la municipalité. Ces personnes sont nommées par simple résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-149 5.3 - Renouveau Fédération Québécoise des municipalités (FQM)

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Charles Martin et résolu de renouveler l'adhésion de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour un montant de 1 224\$ l'année 2023.

ADOPTÉE

2022-12-150 5.4 - Renouveau Association Directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Sylvain Plante et résolu de renouveler l'adhésion de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2023 au montant de 1 024\$.

ADOPTÉE

2022-12-151 5.5 - Trio étudiant Desjardins pour emploi - participation à l'édition 2023

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu d'accepter la demande de participation à l'édition 2023 du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour un montant de 300\$:

ADOPTÉE

2022-12-152 5.6 - Adhésion à RouliBus - édition 2023

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sylvain Plante et résolu d'adhérer à RouliBus, transport adapté, l'édition 2023, pour une contribution financière

de 1 195\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-12-153 5.7 - Comité 12-18 - demande de contribution financière

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu de participer à une contribution financière de 1 078\$ à l'organisme Partenaires 12-18 pour l'année 2023.

ADOPTÉE

2022-12-154 5.8 - Renouvellement à Québec Municipal - avis de cotisation

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu de renouveler l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2023 au montant de 180\$.

ADOPTÉE

2022-12-155 5.9 - Offre de service - SPAD

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu de renouveler l'adhésion avec la SPA de Drummondville pour l'année 2023 au montant de 1 240\$

ADOPTÉE

2022-12-156 5.10 - Résolution pour mandater la MRC pour rédiger un règlement de démolition

Il est proposé par Charles Martin et appuyé par Alexandre Talbot que le conseil autorise la MRC d'Arthabaska à rédiger un règlement de démolition afin de se conformer aux exigences du gouvernement provincial.

La directrice générale et greffière-trésorière madame Suzie Constant est autorisée à signer le protocole d'entente avec la MRC d'Arthabaska ainsi que tous les documents pertinents pour la réalisation de la modification du règlement.

ADOPTÉE

2022-12-157 5.11 - Adoption du règlement 2022-11 concernant la circulation des véhicules hors route

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Sylvain Plante et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2022-11, intitulé Règlement 2022-11 concernant la circulation des véhicules hors route.

ADOPTÉE

2022-12-158 5.12 - Renouvellement de l'entente de loisirs avec la Ville de Warwick

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu de renouveler l'entente de loisirs et culture avec la ville de Warwick. Cette entente est établie pour 3 ans, la norme financière pour 2023 est établie au montant de 95\$ par utilisateur pour les activités suivantes:

* Hockey mineur * Patinage artistique * Bibliothèque * Soccer

* Tennis * Piscine *Baseball

Cette norme financière donne droit aux services pour une année de calendrier et est ajustée à 105\$ pour l'année 2024 et à 115\$ pour l'année 2025.

2022-12-159 5.13 - Donation de la rue Lampron lot 6 506 486 cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise La Cache Services de Guide Inc. à construit une rue afin de pouvoir réaliser son projet de construction sur le lot 6 506 487 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Cache Services de Guide Inc. accepte de céder la rue à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine souhaite acquérir par donation la rue Lampron;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas intéressée à avoir des rues privées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales permet dorénavant depuis le 1er janvier 2006 de procéder à l'ouverture de nouvelles voies de circulation par l'adoption d'une résolution.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Justin Allard et appuyé par Sylvain Plante

QUE le conseil municipal accepte la donation de la rue Lampron localisée sur le lot # 6 506 486 cadastre du Québec;

QUE le conseil municipal autorise madame Suzie Constant à signer les documents nécessaires à l'acquisition;

QUE le conseil municipal accepte d'assumer les frais de notaire afin d'acquérir la rue;

QUE le conseil municipal décrète l'ouverture de la rue sur les lots 6 506 485 et 6 506 486 cadastre du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-12-160

5.14 - Soutien à la candidature de Victoriaville - 60e Finale des Jeux du Québec, hiver 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville a déposé sa candidature afin d'être hôte des Jeux du Québec – Hiver 2026;

CONSIDÉRANT QUE toute la région bénéficiera des Jeux si Victoriaville est la ville choisie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes en infrastructures sportives sont assez importantes lors de la tenue

des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec sont un événement rassembleur et que notre volonté est la même que la Ville de Victoriaville, c'est-à-dire faire rayonner notre belle région;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'une occasion incontournable pour faire vivre à notre jeunesse une expérience sportive et sociale exceptionnelle;

RÉSOLUTION

Sur proposition de Nathalie Leblanc, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Séraphine accorde son appui à la candidature de la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026.

2022-12-161

5.15 - Mise aux normes de l'eau potable - Mandat en hydrogéologie

ATTENDU que la firme Stantec a reçu deux soumissions pour le mandat en hydrogéologie pour la municipalité de Sainte-Séraphine;

ATTENDU que les soumissions reçues sont:

Groupe Akifer inc. : 12 967\$ + taxes

Laforest Nova Aqua inc : 14 693\$ + taxes

Il est proposé par Charles Martin

Appuyé par Alexandre Talbot que la municipalité octroie le mandat en hydrogéologie à la firme Akifer.

ADOPTÉE

2022-12-162 5.16 - Avis de motion et dépôt de projet de règlement -publicité dans Écho municipale pour l'année 2023

Je, soussignée, Justin Allard, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2022-13 ayant pour objet la tarification de la publicité dans le journal local Écho et sera présenté lors d'une séance ultérieure.

La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture.

Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

6 - VOIRIE

2022-12-163 6.1 - Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec -Volet programmation de travaux 2022.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Nathalie Leblanc, appuyé par Monsieur Sylvain Plante et résolu que :

- · La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- · La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- · La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- · La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- · La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- · La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts prévus.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe qu'au comité des maires il a été question du budget de la MRC. Le rôle de la municipalité a augmenté de 41%

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement:

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs et Tire de tracteurs: Le bingo a été un franc succès, merci aux commanditaires et bénévoles sans eux rien ne serait possible

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho: La bibliothèque a reçu le certificat de BilioQualité, le ruban niveau 2 pour ses efforts d'investissements.

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h23 et terminée à 20h42

2022-12-164

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 42, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Secrétaire-trésorière